



Responsable de Secteur de Productique Industrielle

PROFESSIONNALISATION

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Ghislain LEHINGUE
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Anne LAMSDORFF
03 86 49 26 20
accueil.ies@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

Formation en logistique industrielle et gestion de production

Descriptif

Le Responsable de Secteur de Productique Industrielle a un rôle de responsable d'atelier, de production ou de logistique. Il manage les équipes sur le terrain et coordonne les actions des collaborateurs dont il a la charge et veille à optimiser les coûts, les délais et la qualité des produits. Sa fonction consiste également à assurer l'organisation des opérations de maintenance classiques. Outre ses connaissances techniques, il sera capable d'être moteur dans l'amélioration continue et de fédérer ses équipes autour d'objectifs communs, en mettant en œuvre les moyens matériels et humains nécessaires.

Vos activités en entreprise

- Mettre en œuvre des outils de gestion de production et d'amélioration continue dans un contexte Lean Manufacturing.
- Animer une équipe de techniciens et/ou d'opérateurs dans une démarche de progrès et d'amélioration de l'outil de production et/ou de l'outil logistique.
- Organiser et gérer la maintenance de l'outil de production.
- Suivre ses réalisations dans l'esprit de la qualité totale et de la culture d'entreprise.
- Appliquer une méthodologie d'automatisation relative à un procédé de fabrication.

UNE FORMATION

Public concerné

- Niveau Bac+2 dans le domaine ou 5 ans d'expérience professionnelle.

Connaissances à acquérir

- Gestion de production et logistique industrielle (Supply chain)
- Outils d'amélioration continue (Lean Manufacturing, Kaizen, 5S, SMED, TPM,...)
- Management d'équipes et communication
- Environnement industriel, qualité, sécurité
- Notions de technologies industrielles : automatisation, électricité, pneumatique, hydraulique
- Bilan de compte et résultat financier
- Anglais

Responsable de Secteur de Productique Industrielle

➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette formation peut être préparée en Formation Continue (FC), Congé Individuel de Formation (CIF) ou Droit Individuel à la Formation (DIF). Nous consulter.

➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site d'Auxerre
- L'alternance (1 à 3 semaines en formation, 3 semaines en entreprise)

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

➔ Validation des études

- **Validation professionnelle :**
Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie
"Responsable de Secteur de Productique Industrielle"

La participation à la formation et la validation des compétences peuvent également donner lieu à un positionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique.

Modalités de délivrance du certificat :

- réussite aux épreuves
- notation en entreprise

- **Validation universitaire :**

Inscription à l'Université de Bourgogne pour les titulaires d'un bac+2 à l'entrée de la formation. La formation est validée par une **Licence Professionnelle Management des Processus Industriels** délivrée par l'Université de Bourgogne.

Modalités de délivrance : réussite aux épreuves, rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury comprenant des professionnels.

➔ Partenariat

Universitaire

- Université de Bourgogne

UN EMPLOI

Le contrat de professionnalisation

Ce contrat de travail a pour objet de permettre à son bénéficiaire, jeune de moins de 26 ans et demandeur d'emploi de plus de 26 ans, d'acquérir une qualification reconnue en alliant des périodes d'enseignement général et l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée.

La durée des contrats est comprise entre 6 et 12 mois. Des dispositions spécifiques peuvent dans certains cas porter cette durée à 24 mois. (Nous consulter). La rémunération varie de 55 % à 100% du SMIC*, en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Financement : L'entreprise d'accueil peut bénéficier de réduction ou d'exonération de charges sociales en fonction de la situation du signataire du contrat, ainsi que de financements spécifiques. (Nous consulter).

Accès : Ouvert aux demandeurs d'emploi et salariés d'entreprise (Congés Individuel de Formation et Formation Continue)

* Sous réserve de l'application de dispositions conventionnelles plus favorables.